



## COMITE DE PILOTAGE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

### ANALYSE DU SNUipp FSU 65

Les décisions de dernières minutes d'intégrer par inéat 9 collègues dans le département et de recruter 6 PES sur liste complémentaire ont montré à quel point la situation des Hautes Pyrénées était tendue. Si nous ne pouvons que nous satisfaire que les efforts de Monsieur l'Inspecteur d'Académie aient porté leurs fruits, il n'est pas moins vrai que si la situation était restée en l'état, les conditions de rentrée auraient été très difficiles et c'est plus d'une dizaine de classes qui n'auraient pas eu d'enseignant face à elles, sauf à mobiliser les brigades de remplacement pour ce faire, ce qui n'est pas leur rôle et qui aurait rendu catastrophiques les conditions de remplacement dès le début de l'année. Ce déficit a plusieurs causes : tout d'abord, bien évidemment, les ponctions massives dont le département a été l'objet depuis 2000, à savoir 122 postes en moins pour 144 élèves de plus. Mais aussi le choix du Ministère de prévoir ses rentrées en se basant sur un calcul théorique basé sur l'idée qu'un enseignant est forcément devant une classe (et faisant ainsi abstraction des congés longue maladie ou longue durée, des mises en disponibilité, des détachements, des congés parentaux, des temps partiels, ce qui crée un différentiel notable au moment de mettre un enseignant devant chaque classe). Alors que le ministère communique sur les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « l'accueil des moins de 3 ans », comment mettre en place ces dispositifs à moyens constants ? Sinon en supprimant des classes pour qu'il y ait ainsi, plus de maîtres que de classes !

C'est pourquoi, si la mise en place du protocole annuel d'évolution de l'offre scolaire garantissant la stabilisation des postes sur les 3 années 2015-2016 et 2017, peut, à première vue, apparaître bénéfique, il n'est cependant pas à la hauteur des attentes du SNUipp FSU 65, ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il acte de fait la diminution drastique du nombre d'enseignants dans le primaire alors que notre département aurait eu avant tout, besoin d'un réel rattrapage, nécessaire à la qualité de l'enseignement que sont en droit de recevoir les enfants haut-pyrénéens, rattrapage qui n'aurait été possible que par une dotation exceptionnelle pour l'Académie de Toulouse comme le demande depuis des années le CDEN.

Ensuite, la priorité de ce protocole apparaît être, non pas la qualité pédagogique de l'offre scolaire, mais la mise en œuvre de la territorialisation de l'Education Nationale. La réforme des rythmes scolaires a été utilisée pour inciter les maires démunis face aux difficultés de sa mise en place, à déléguer la compétence périscolaire aux Communautés de Communes, puis ce premier pas franchi, pour les inciter dans la foulée à déléguer la compétence scolaire. Cet objectif a été clairement énoncé par les élus lors du précédent groupe de travail. On assiste ainsi à l'entrée dans les choix stratégiques de l'éducation nationale, d'une instance politique éloignée des citoyens car non élue au suffrage universel direct. L'élue de proximité qui était le Maire, n'aura plus son mot à dire si le président de la Communautés de Communes décide de fermer l'école de son village au nom d'un soi-disant « il vaut mieux que ce soit les élus qui décident quel site va fermer plutôt que de subir la décision de l'IA ». Dans le même temps, cela permet à la Direction Académique de déléguer à d'autres, en l'occurrence les présidents de Communautés de Communes, la responsabilité des fermetures d'école. Les exemples ne manquent pas dans le département, où ces présidents de Communautés de Communes décident seuls, sans même prendre le soin d'avertir les maires, les parents d'élèves et les enseignants concernés par leur décision de fermer une école, ou d'en construire une autre ailleurs, etc. On permet ainsi que se développent des petits potentats locaux, ce au détriment de l'intérêt des citoyens.

Enfin, ce protocole apparaît surtout comme un moyen de faire des économies, économies en postes d'enseignants, en postes d'ATSEM et de personnel municipal, économie en infrastructures, économies destinées à compenser les baisses de dotation de l'état aux collectivités locales, comme cela a été mis en avant par les élus lors du précédent groupe de travail. Il faut ajouter à cela la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a entraîné un surcoût pour les municipalités, surcoût qui a impacté les budgets

scolaires. Ainsi, la plupart du temps, ce sont les économies réalisées sur le scolaire qui ont financé le périscolaire (suppression d'ATSEM, gel des subventions ordinaires, diminution des subventions exceptionnelles versées aux écoles, abandon de projet de réhabilitation de salle de classe...). Cela pose plusieurs questions : où est l'intérêt de l'école ? En quoi les concentrations d'écoles proposées sont-elles meilleures au niveau pédagogique ? Pourquoi les grosses structures seraient-elles plus bénéfiques aux élèves que les petites structures ? Pour rappel, les études menées par l'Observatoire Education et Territoire montrent que les résultats sont meilleurs, à milieu social équivalent, dans les petites structures scolaires.

Comme nous l'avons relevé lors du dernier groupe de travail, nous regrettons que n'aient pas été intégrées dans les fiches écoles toutes les informations qui pourraient être données par les enseignants (nombre d'enfants allophones, d'enfants suivis par le RASED, etc.). Se priver de cet apport, c'est le signe que les choix proposés ne sont pas basés sur étude fine des besoins scolaires des populations, où qu'elles soient. Le SNUipp FSU 65 l'a dit, le dit aujourd'hui, et le redira à chaque fois que cela se présentera : c'est une politique de la demande dont a besoin le service public de l'Education nationale, pas une politique de l'offre comme on nous le propose ce jour, pas d'une politique basée sur la recherche infinie de sources d'économie. Car si l'on veut effectivement, être attentif aux générations futures, il serait plus profitable d'investir pour leur éducation. Pour reprendre la formule de Derek Bok, « Si vous trouvez que l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance. »

Magali LABORDE  
Sylvette LE MOAL  
Claude MARTIN